

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2009 - Subvention
de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine apporte son soutien financier à l'association Arc Sud Développement qui regroupe les communes de Gradignan, Talence, et Villenave - d'Ornon.

Ses actions concernent principalement l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur le territoire concerné, la gestion de la pépinière d'entreprises sur Villenave-d'Ornon, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Cette structure présente aujourd'hui son plan d'actions pour l'année 2009 (1) et son budget prévisionnel (2), pour le financement duquel elle sollicite le renouvellement de la subvention de 50 000 € que notre établissement public lui accorde depuis 2004.

1- Le programme d'actions 2009

Il repose sur les quatre axes suivants :

A – La promotion de l'esprit entreprenarial et la création d'entreprises

Il s'agira de développer, voire améliorer la politique d'accueil et de conseils des porteurs de projets. Il s'agira d'un accompagnement personnalisé qui consistera à donner du conseil à la réalisation d'un plan d'affaires, à la recherche de partenaires et de financements, à constituer un dossier de demande de subvention ou prêt d'honneur, à rechercher des locaux ou, le cas échéant, un hébergement en pépinière d'entreprises.

En cas d'indisponibilité immobilière, la réorientation du porteur de projet vers une autre structure communautaire est systématique.

Egalement, l'accompagnement passe par l'analyse des besoins de formations des porteurs de projet et la proposition d'un plan de formation personnalisé.

L'aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local se réalise par la mise à disposition du fichier des entreprises, l'organisation de rencontres par le biais des clubs d'entreprises des trois communes.

B – Le soutien et le développement des entreprises déjà implantées sur le territoire par :

- une veille économique sur l'ensemble du territoire de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon qui repose sur la création d'une base de données locales qui positionne l'association comme un relais d'informations et de conseils, et un chercheur de solutions aux besoins exprimés par les entreprises,
- pour les entreprises déjà implantées, une démarche proactive afin de définir leurs besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains. La recherche de solutions adaptées aux besoins détectés dans les entreprises est ainsi engagée.
- le développement de services de proximité dans les zones d'activités et des actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.

C – L'accueil d'entreprises nouvelles en fonction de leur lieu de provenance :

L'agence de développement économique promeut le territoire à deux niveaux :

- relations avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de la Communauté Urbaine à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques, matérielles et environnementales dans le cadre des délocalisations ou expansions intra-communautaires.

- pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise, réponse aux besoins des investisseurs extérieurs en partenariat avec le BRA qui sert de relais de terrain.

D – Promotion des zones d'activités et de la plate-forme multimodale d'Hourcade :

- le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique. L'association s'attache à promouvoir ce projet d'envergure nationale.

- promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave – d'Ornon.

2 – Le budget prévisionnel

Le budget 2009 de l'agence Arc Sud Développement s'élève à 183 000 € qui se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Soutien à la création d'entreprises	49 000	Participation des communes (Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon)	133 000
Soutien au développement d'entreprises	50 000		
Accueil d'entreprises nouvelles	35 000	Communauté Urbaine	50 000
Promotion plate-forme multimodale Hourcade	7 000		
Communication/ Animation	39 000		
Outils d'évaluation et démarche qualité	3 000		
TOTAL	183 000	TOTAL	183 000

Compte tenu du programme d'actions et du budget prévisionnel présentés, la subvention de fonctionnement de 50 000 € habituellement allouée à cette association pourrait être reconduite en 2009.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € au bénéfice de l'association Arc Sud Développement pour son programme d'actions 2009,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2009

M. JEAN-CHARLES BRON